

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 22 septembre 2026
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 16 septembre 2026	Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Daniel ARMENGAUD, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX <u>Représenté</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Christophe BREST <u>Excusée</u> : Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026 et publication le 24 SEP. 2026	

Délibération n° DE_60_2026

Objet :

Dénomination et numérotation de voie lotissement "la petite nauze" - rue aboucat

M. le Maire informe l'assemblée qu'un permis d'aménager n° PA-0812612600001 a été accordé pour la création du lotissement « la petite nauze » à l'entreprise SAS RIGAL PROMOTION (5 place du grand-rond, 81370 Saint-Sulpice-la-pointe) le 23/07/2026 sur les parcelles ZB 233, 75 et 76 situées route des lacs.

Pour faciliter l'accès des secours et la distribution du courrier, il convient de dénommer et numéroter cette voie.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le permis d'aménager n° PA0812612600001 accordé pour le lotissement « la petite nauze » à l'entreprise SAS RIGAL PROMOTION (5 place du grand-rond, 81370 Saint-Sulpice-la-pointe) le 23/07/2026,
- Considérant que le conseil municipal est compétent pour nommer les voies sur le territoire de la Commune ;

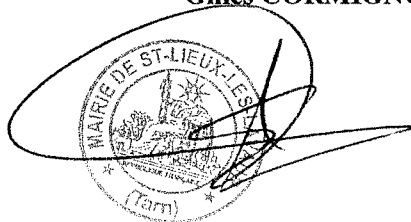
Après en avoir délibéré, par 14 voix

- Décide de nommer la voie du lotissement « la petite nauze » correspondant aux parcelles cadastrées ZB 233, 75 et 76 situées route des lacs tel que le plan annexé, « **Rue Aboucat** ».
- Décide d'affecter un numéro à chaque habitation, tel que le tableau ci-annexé.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de réception de l'AR: 24/09/2026
081-218102614-DE_60_2026-DE
A G E D I

- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.
- Demande à M. le Maire d'informer de cette nouvelle dénomination et numérotation :
 - o le service du cadastre,
 - o la SAS RIGAL PROMOTION,
 - o le service d'incendie et de secours du Tarn,
 - o la gendarmerie de Saint-Sulpice-la-pointe,
 - o les services de la Poste.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Francis BACCHIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Monsieur Francis BACCHIN, is written below the text.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
081-218102614-DE_60_2026-DE
A G E D I